



Syndicat du Bassin
versant de la Vouge

L'inf'eau du bassin de la Vouge

Mai 2019 – N°44

Courriel : bassinvouge@orange.com

www.bassinvouge.com

www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge



Commission Locale de l'Eau
de la Vouge

Un nouveau conseil : un élan renouvelé !

Suite à la prise de compétence obligatoire de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMA) par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre, le SBV a engagé une procédure de modification de ses statuts en 2018. Celle-ci s'est traduite par l'installation du nouveau conseil syndical à Izeure, le 8 avril 2019.



Le secrétaire (à gauche) et le Président de séance (à droite)

Avant l'élection du nouveau Président, M. Yves GELIN, en tant que Président de séance, a rappelé les principales actions qui ont été engagées depuis 2005 par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge. Il a souligné la qualité des interventions du syndicat et a réaffirmé qu'elles s'intégraient dans une volonté d'amélioration de la qualité des eaux pour le bien commun. L'intérêt général n'étant pas un vain mot, il a conclu en espérant que la dynamique récente qui s'est traduite notamment par des travaux de restauration morphologique sur la Vouge à Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine, serait conservée voir amplifiée au cours des prochaines années.

A la suite de cette introduction, l'ensemble des membres du conseil a été installé. Le SBV est désormais composé de 35 délégués titulaires, représentant les 4 EPCI à FP situés sur le bassin versant (Communautés de communes de Gevrey-Chambertin & de Nuits-Saint-Georges, de la Plaine Dijonnaise et Rives de Saône, Dijon Métropole) et 9 communes (Aubigny-en-Plaine, Bonnencontre, Brazey-en-Plaine, Broin, Charrey-sur-Saône, Esbarres, Magny-lès-Aubigny, Montot et Saint-Usage) qui ont conservé des compétences dites hors GEMAPI. De ce fait, le SBV est devenu un syndicat mixte dit « à la carte ».

Le conseil syndical a procédé à l'élection de son Président et a réélu unanimement M. Jean-François COLLARDOT. Celui a remercié chaleureusement les

délégués pour la confiance qui lui a été renouvelée. A l'instar de l'intervention de M. GELIN, il a rappelé que les enjeux de la bonne gestion des milieux aquatiques demeurent l'affaire de tous. Dans un avenir proche, les conflits sur l'usage de l'eau seront de plus en plus prégnants. Le Président a redit que les actions, proposées par le SBV dans les prochaines années, auront comme objectif de réduire les effets du changement climatique. Il ne s'agit pas d'opposer une catégorie de personnes à une autre, mais bien de proposer des solutions utiles et résilientes pour tous.



Une assemblée attentive

A la suite, les autres membres du nouvel exécutif ont été désignés :

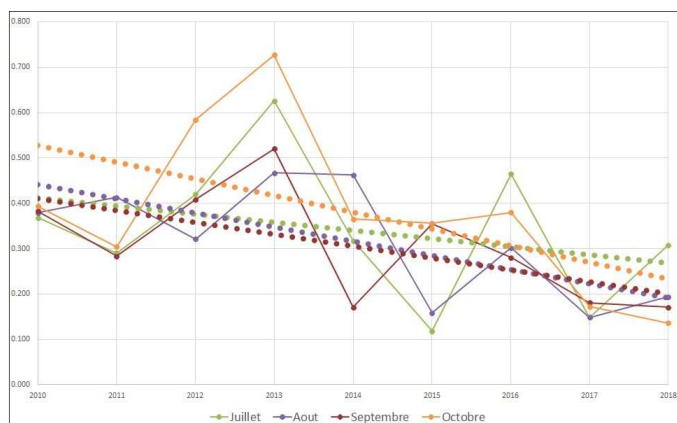
- Les 5 Vice-Présidents en charge des sous-bassins :
 - Bièvre : M. Yves GELIN ;
 - Cent Fonts : M. Jean-Patrick MASSON ;
 - Varaude : M. Bernard BOUILLOT ;
 - Vouge Amont : M. Claude REMY ;
 - Vouge Aval : M. Patrick JACQUET.
- Les 4 autres membres du bureau :
 - Mme Catherine HERVIEU ;
 - M. Frédéric FAVERJON ;
 - M. Jean-Luc ROBIOT ;
 - M. Didier VOYE.

Ils ont tour à tour remercié l'assemblée pour leurs élections et confirmé leur volonté de travailler ensemble, en concertation, dans l'objectif commun de protéger et de restaurer les milieux aquatiques du bassin de la Vouge.

En conclusion, le Président s'est déclaré confiant dans l'avenir grâce à la volonté unanime de conserver la dynamique commune qui a prévalu depuis la création du SBV.

Changement climatique : un constat de terrain !

Il n'y a pas un jour [ou presque] où dans les médias, un sujet n'a pas un lien direct avec les effets du changement climatique. Depuis plusieurs parutions de cette lettre d'information, nous vous indiquons que sur notre territoire les effets semblent déjà visibles. Une fois encore, sans se substituer aux scientifiques internationaux qui demandent à prendre avec beaucoup de précautions l'interprétation des relevés climatiques, nous ne pouvons que constater sur le bassin de la Vouge, que les courbes indiquent une baisse sensible des débits des cours d'eau en été.



Débits moyens mensuels de la Varaude (2010 - 2018)

Pour illustrer ce phénomène, depuis 2010, malgré l'apport constant de 80l/s de la Cent Fonts (en vigueur depuis 2013), les débits moyens mensuels de la Varaude, entre juillet et octobre, sont en baisse sensible. Ce constat est également visible sur les autres rivières du bassin de la Vouge (Vouge, Bièvre et Cent Fonts).



Été 2010



Été 2018

La Varaude à Tarsul - Izeure

Sur ces deux photos, de manière imperceptible au quotidien, nous constatons une adaptation (réduction) du lit d'étiage de la rivière (dépôt de sédiments) afin que celui-ci s'équilibre avec le débit qui y transite.

Rappelons que les modèles des climatologues prédisent une baisse moyenne des débits, dans notre région, de 20 à 40% d'ici quelques décennies. Il semble que cette théorie se confirme année après année.

Cette hypothèse doit nous interroger collectivement sur les bonnes décisions à prendre en ce qui concerne la gestion future des milieux aquatiques. La résilience des écosystèmes doit être conservée afin de limiter autant que possible les effets de ce changement climatique.

Contrat de travaux d'hier et de demain

En partenariat avec l'Agence de l'eau RM&C, le SBV a engagé entre 2017 et 2018, un contrat de travaux (cf. l'inf'eau n°39) visant principalement à engager des actions sur la renaturation et la restauration des cours d'eau du bassin. Sur l'ensemble des actions, fin 2018, 92% d'entre elles étaient engagées ou terminées, ce qui démontre la réelle implication des acteurs dans cette démarche.

Toutefois, il est à noter que deux projets n'ont pas abouti (restauration morphologique de l'Oucherotte à Aiserey et de la Varaude à Noiron-sous-Gevrey). Dans ces deux cas, malgré un important effort de communication, les propriétaires et / ou les riverains se sont opposés à leur réalisation au motif que ceux-ci n'étaient pas [à leurs avis] une réponse à leurs demandes. La leçon que nous devons tirer de ces échecs doit être [notamment] la mise en place d'outils de communication encore plus performants et bien avant le lancement du projet.

C'est à l'aune de cette expérience, globalement réussie, que les services de l'Agence de l'eau ont, dans le cadre du 11^{ème} programme, proposé d'engager un nouveau contrat pour les années 2019 et 2020.

Le syndicat est toujours en discussion avec l'Agence de l'eau RM&C. Les premières pistes de réflexion portent principalement sur des actions de restauration de la morphologie et d'entretien des cours d'eau du bassin de la Vouge.

À NOTER

L'étude de faisabilité de projets de restauration morphologique de la Bièvre a été lancée en décembre 2018. Le premier Comité de Pilotage sera organisé avant l'été.

Le 13 mars dernier, les services de l'Etat ont présenté la démarche visant à la prescription de PPRNi sur 19 communes du bassin de la Vouge. L'ensemble des informations sur ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cote-dor.gouv.fr/pprni-de-la-vouge-r3312.html>

L'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires (dite Loi Labbé), sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques ou autorisés en Agriculture Biologique est applicable aux particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le site du bassin de la Vouge a fait peau neuve ! Venez le découvrir !



Nos partenaires



Projet cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional.

—
RÉGION
—
BOURGOGNE
—
FRANCHE
—
COMTE